

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007  
Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *Me/43-07*  
Séance du *23 NOV. 2007*

### **AFFECTATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DE LA STATION DU LAC BLANC**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/1 - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ d'accorder une subvention d'un montant de 90 000 € au Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc sur un montant subventionnable de 100 000 € au titre du programme 2007 pour réaliser la création du sentier Pieds Nus,
- ❖ d'affecter le montant de 90 000 € sur l'autorisation de programme F043/2007-2, fonction 94, nature 20415, enveloppe 94663,
- ❖ d'autoriser le versement de ce montant au Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH